

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE : M. JACQUES Jean.

Délibération n°2013/121

OBJET : CHARTE FORESTIÈRE UBAYE PAYS DE SEYNE – APPROBATION D'UNE POLITIQUE BOIS ENERGIE POUR LE TERRITOIRE

VU la délibération n° 2012/56 du 24 mai 2012 au terme de laquelle il a été décidé de poursuivre l'opération de Charte Forestière de Territoire.

VU la délibération n° 2011/114 du 8 novembre 2011 au terme de laquelle il a été décidé d'engager une démarche de Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en complément et en lien avec la Charte Forestière en cours.

CONSIDÉRANT les principaux résultats du PAT et les conclusions de cette étude au sujet du bois énergie, rappelés dans la note ci-jointe.

CONSIDÉRANT les orientations cadres en faveur de la demande et de l'offre locales en bois énergie qui se dégagent de cette étude et qui sont décrites dans la note ci-jointe.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des orientations proposées pour développer la demande et structurer l'offre en bois énergie local s'articule avec les axes et les actions de la Charte Forestière en les complétant.

CONSIDÉRANT enfin que les collectivités locales ont pleinement leur rôle à jouer en ce qui concerne les questions énergétiques (production, gestion de la ressource, développement économique local...)

Le Conseil de Communauté,
Entendu l'exposé,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la note de synthèse et d'orientations issue de l'étude « PAT »
- **DÉCIDE** de s'engager dans une démarche de développement d'une filière bois énergie locale par la mise en œuvre sur son territoire des orientations cadres citées dans cette note, à savoir :
 - Développer la demande en bois énergie
 - Étudier la solution bois énergie lors de tout nouveau projet de construction ou remplacement de chaufferie ;
 - Promouvoir le bois énergie auprès de tous les acteurs du territoire ;
 - Favoriser l'offre locale pour l'approvisionnement des chaufferies ;
 - Réfléchir à des solutions aboutissant à de la vente de chaleur bois ;
 - Étudier la consommation locale en granulé bois et les perspectives de développement et d'organisation de cette filière.
 - Structurer l'offre locale en bois énergie
 - Adapter le mode de vente des bois communaux pour alimenter les plateformes bois énergie locales ;
 - Étudier la mise en place et la gestion d'équipement de transformation et de stockage du combustible ;
 - Étudier la possibilité de participer à la gestion des futures plateformes ;
 - Favoriser la mise en place des contrats d'approvisionnement en bois rond pour les plateformes.
- **CONSIDÈRE** que cette mise en œuvre sera notamment du recours de la Charte Forestière pour les éléments techniques, appuyée si besoin par l'Association des Communes forestières des Alpes de Haute Provence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme

C.C.V.U

Séance du 14 octobre 2013

Le Président,
M. LANFRANCHI

